

AR Prefecture

006-210601233-20240410-DCM20240410\_40-DE  
Reçu le 17/04/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES

SÉANCE du : mercredi 10 avril 2024

--  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,  
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,  
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

--  
CANTON DE  
CAGNES-SUR-MER-2

Convocation :

Date d'envoi : 4 avril 2024  
Date d'affichage : 4 avril 2024

Délibération :

Télétransmis en Préfecture des AM le : 17 AVR. 2024  
Affichée en mairie le : 17 AVR. 2024  
Notification(s) éventuelle(s) le :

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A  
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE  
FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE  
L'ASSOCIATION "ROBINSON 06" - ANNEE  
2024**

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	30	34	4	1

Pôle / Service : Direction générale qualité de vie dans la cité  
Délibération N° : DCM20240410\_40

Rapporteur : Monsieur VAÏANI  
Secrétaire de séance : Madame MORETTO ALLEGRET

Le mercredi 10 avril 2024 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Madame Nathalie **FRANQUELIN**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Madame Mary-Claude **BAUZIT**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Jean-Pierre **PAUSELLI**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Madame Florence **ESPANOL**, Monsieur Christian **RADIGALES**, Monsieur Christophe **DOMINICI**, Madame Vanessa **GUERRIER BUISINE**, Monsieur Yoann **SUAU**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Laurie **MORETTO ALLEGRET**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Marc **ORSATTI**, Madame Astrid **RAMELLA-VICENTE**, Madame Sandrine **BELOT**, Madame Patricia **CANESTRIER**

**Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :**

Madame NESONSON à Monsieur BONFILS  
Madame DEY à Monsieur ELBAZ  
Madame HALIOUA à Monsieur GALLUCCIO  
Monsieur VILLARDRY à Madame CANESTRIER

**Absent(s) :**

Monsieur MOSCHETTI

**Mes chers collègues,**

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 impose que la collectivité territoriale qui attribue une subvention doit, lorsque le seuil de 23 000 euros est dépassé, conclure une convention avec l'association bénéficiaire qui définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

L'association ROBINSON 06 sollicite pour son fonctionnement une subvention dépassant le seuil indiqué.

OBJET : CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION "ROBINSON 06" - ANNEE 2024

Il convient donc de conclure une convention avec l'association pour l'année 2024, dont les modalités sont définies dans le projet annexé à la présente.

Le montant de la subvention attribué à l'association ROBINSON 06 est de 150 000 € au titre de l'année 2024.

Ce projet de délibération a été examiné lors de la commission municipale de la Famille-Petite Enfance, Éducation, Animation, Jeunesse et insertion professionnelle qui s'est tenue le 2 avril 2024.

**Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :**

**APPROUVER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024 d'un montant de 150 000 € en faveur de l'association ROBINSON 06,

**APPROUVER** le projet de convention au titre de l'année 2024 ci-joint,

**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024 d'un montant de 150 000 € en faveur de l'association ROBINSON 06,

**APPROUVE** le projet de convention au titre de l'année 2024 ci-joint,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

**DIT** que les crédits provisoires correspondants sont inscrits au budget primitif/modificatif de l'année 2024 au Chapitre 65, compte 65748.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire de Saint-Laurent-du-Var  
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes  
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur**

**Joseph SEGURA**

